



... MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD

« Construire ensemble une place pour tous les jeunes ... »

La Mission Locale en chiffres et en actions

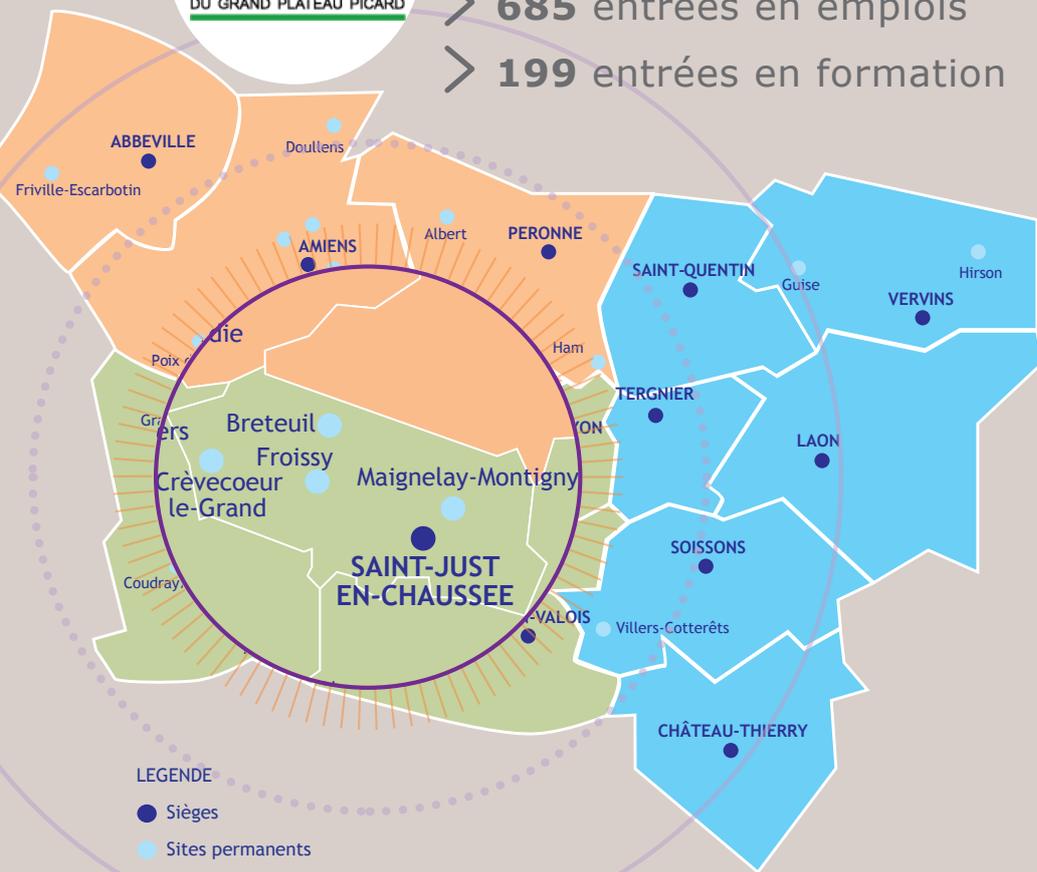


- > 1 424 jeunes accompagnés
- > 685 entrées en emplois
- > 199 entrées en formation

«EAV : objectif atteint ... à 185%»



Les principaux acteurs des Emplois d'avenir : Patrice FONTAINE, Président de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard, Frans DESMEDT, Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, le Préfet de l'Oise, le sous-préfet, les maires et les jeunes



Les Missions Locales sont reconnues comme actrices pivot de la mise en œuvre de la politique publique pour l'accompagnement des jeunes. Elles sont portées au 1^{er} rang par l'Etat, pour l'accès à l'emploi des jeunes et par le conseil régional, la prescription de formation pour les jeunes.

Signataires des CPO, avec l'Etat et le conseil régional, nous sommes astreints à une obligation de résultats, de performances et d'efficacité.

Créée en 1987 par les élus locaux elle comprend :

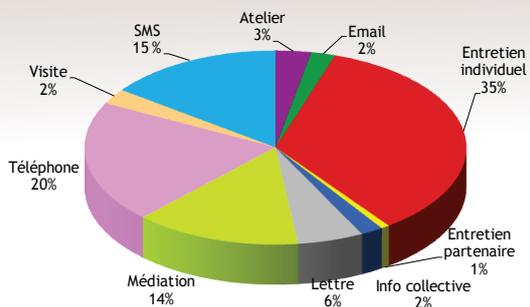
- 113 communes, 56500 habitants, 5 cantons.
- 3 Communautés de Communes.

Nous assurons une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes



1 424 jeunes accompagnés en 2014

Répartition par types de contacts avec les jeunes en 2014



Premier accueil : jeune qui est accueilli pour la première fois dans la structure, moment déterminant pour la poursuite du parcours.

Jeunes en contact : jeune qui a eu une actualité dans l'année (visite, lettre, SMS, téléphone, entretien, information collective, atelier, email, médiation).

Les médiations contribuent à maintenir le lien contractuel entre le jeune et l'entreprise ou le centre de formation. Leurs augmentations sont en corrélation avec le nombre de jeunes en emploi.

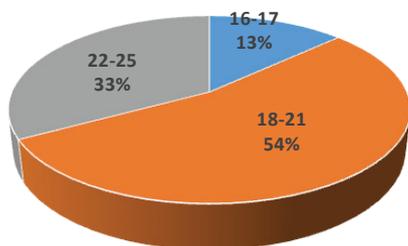
Les jeunes en premiers accueils ne sont pas systématiquement inscrits à Pôle emploi.

Nombre annuel de contacts, de jeunes en contact et en premier accueils



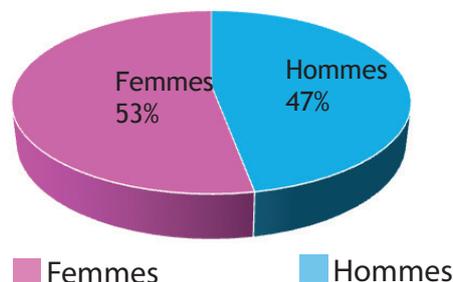
Le profil des jeunes

Répartition des jeunes accompagnés par classe d'âge en 2014



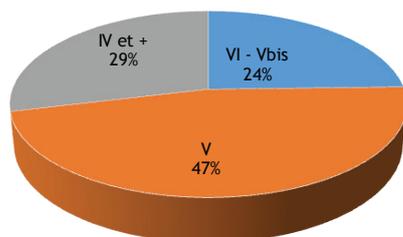
Après une forte augmentation des mineurs en 2013, cette part baisse en 2014. Les 18-21 ans restent toujours majoritaires.

Répartition des jeunes accompagnés en 2014 par genre.



Cette répartition fluctue d'année en année. Cependant, on constate une augmentation du nombre de femmes.

Répartition des jeunes accompagnés par niveau de qualification en 2014



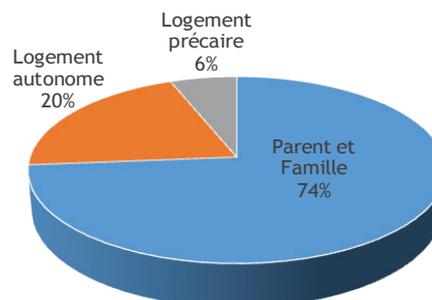
- Niveau VI-Vb : Sans diplôme, CEP ou BEPC

- Niveau V : BEP-CAP

- Niveau IV et plus : BAC et supérieur.

Le niveau VI et V bis baisse légèrement (- 1 point par rapport à 2013) mais reste préoccupant. Un quart des jeunes accompagnés ne sont titulaires d'aucun diplôme. Les niveaux IV et plus ont augmenté de 1 point. Cette part représentait 23,7 % des jeunes accompagnés en 2008 et, aujourd'hui, on est à presque 30 %, cela se traduit par une augmentation du niveau des diplômés BAC et plus. Les jeunes poursuivent leurs études.

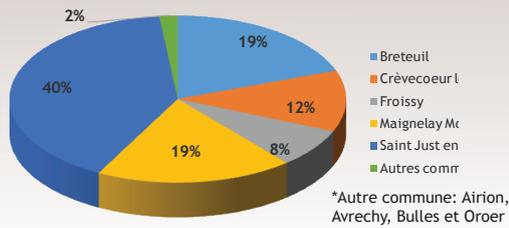
La précarité des jeunes en 2014



Le taux de logement précaire reste quasiment identique à l'an passé. Absence de logement à proposer aux jeunes contrairement aux Missions Locales urbaines, on ne dispose d'aucun CLLAJ. En raison de leur âge et des faibles moyens financiers, les ¾ des jeunes sont hébergés chez leurs parents ou dans la famille (+2 points par rapport à 2013).

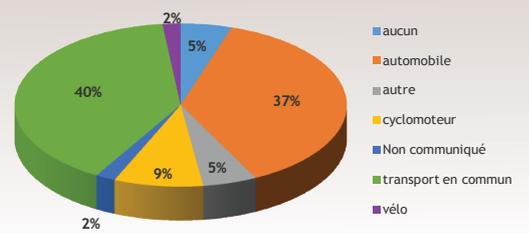


Origine géographique des jeunes en contact en 2014



Les jeunes du cantons de Saint-Just-en-Chaussée sont les plus nombreux. On constate une égalité du nombre de jeunes sur les cantons de Maignelay Montigny et de Breteuil.

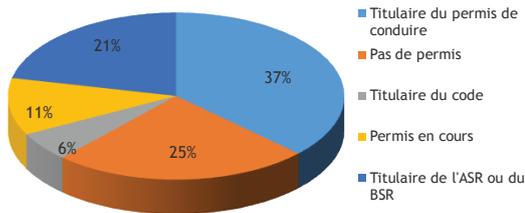
Moyens des transports des jeunes accueillis en 2014



37% des jeunes possèdent le permis de conduire et une voiture. A contrario, 67% en sont dépourvus. 25% n'ont pas de permis et n'en ont pas engagé la démarche.

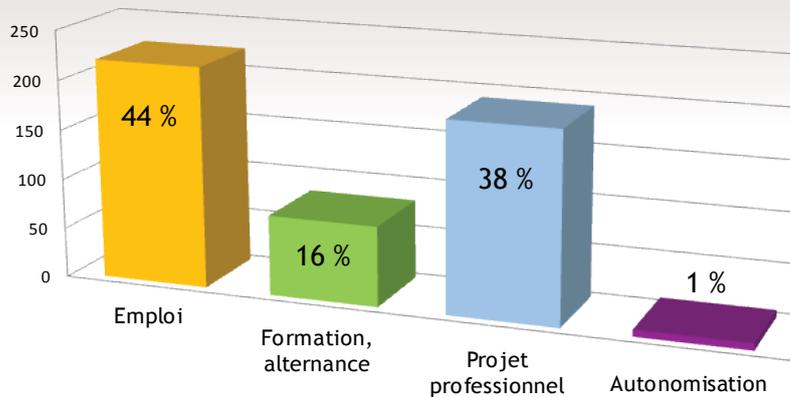
La Mission Locale dispose d'un parc de mobylettes accessibles par location.

Mobilité des jeunes accueillis en 2014



La demande des jeunes (au premier accueil) porte à 82 % sur leur vie professionnelle

Typologie de la demande des jeunes au 1^{er} accueil dans les Missions Locales en 2014



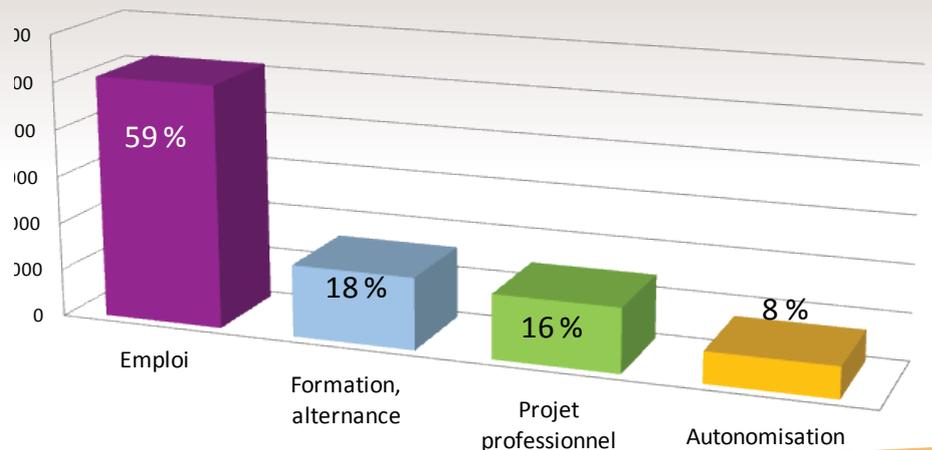
Lors du diagnostic établi en premier entretien, les demandes des jeunes concernent l'emploi, l'élaboration d'un projet professionnel et la formation.

Grâce aux différents partenariats développés avec les Pôles emploi, les élus locaux, l'éducation nationale, etc. La Mission Locale est vue comme une structure s'occupant de l'emploi des jeunes.

Autonomisation : Il s'agit des demandes des jeunes portant sur l'accompagnement au logement, la santé, la mobilité, qui vise à leur faire acquérir de l'autonomie et qui permet ainsi de « lever des freins » dans leur parcours d'insertion professionnelle.

8677 propositions en direction des jeunes en 2014

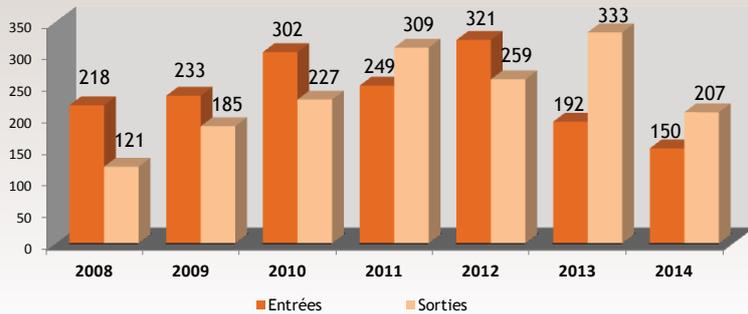
Les différents types de solutions prescrites par les conseillers de la Mission Locale en 2014



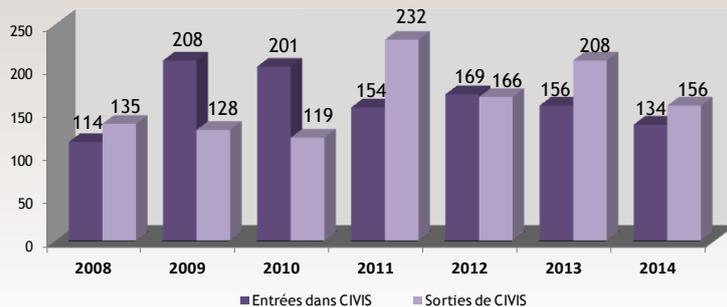
La part des propositions d'emploi reste stable par rapport à 2013. Les propositions de formations ont une progression notable de +11%. Une grande demande d'autonomisation (+26%) se traduit par une plus grande difficulté des jeunes d'accès aux dispositifs.

2801 jeunes accompagnés dans le CIVIS et le PPAE depuis 2008

Les entrées et les sorties du PPAE



Les entrées et les sorties du programme CIVIS

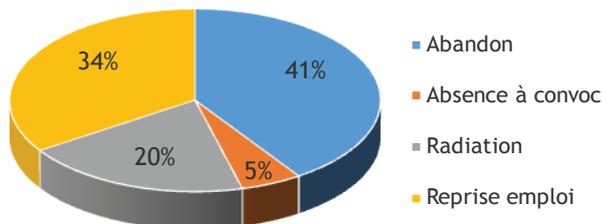


Nous avons une convention de partenariat renforcé avec le Pôle emploi avec un volet co-traitance, envoi par Pôle emploi des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement Mission Locale. Nous mettons en œuvre des prospections communes vers les employeurs. Les motifs de sorties de ce programme sont : l'abandon, les absences aux convocations, la radiation Pôle emploi et la reprise d'emploi.

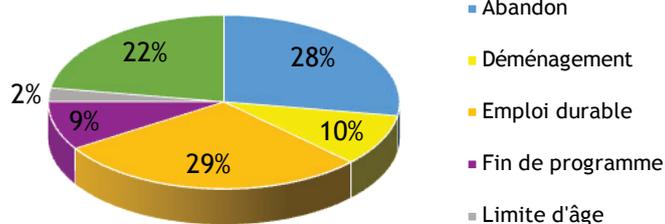
L'objectif d'entrée pour 2014, de 134, a été réalisé. On distingue les CIVIS classiques et les CIVIS renforcés. La consommation de l'allocation interstitielle s'élevait à 45310 euros (pour 108 allocataires soit environ 419,54 euros par allocataire).

Les motifs de sorties de ce programme sont : le déménagement, l'emploi durable, la fin de durée du programme, la limite d'âge atteinte, le non renouvellement et l'abandon.

Motifs de sorties du programme PPAE en 2014

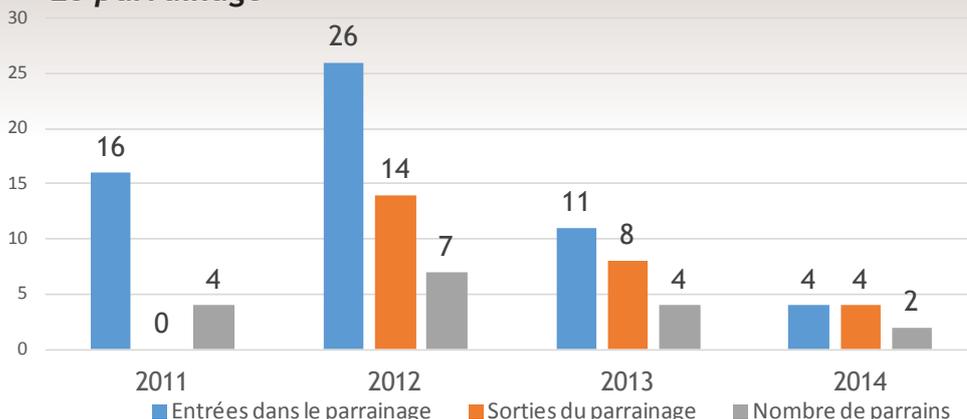


Motifs de sorties du programme CIVIS en 2014



La mission Locale toujours investie dans le parrainage pour l'emploi

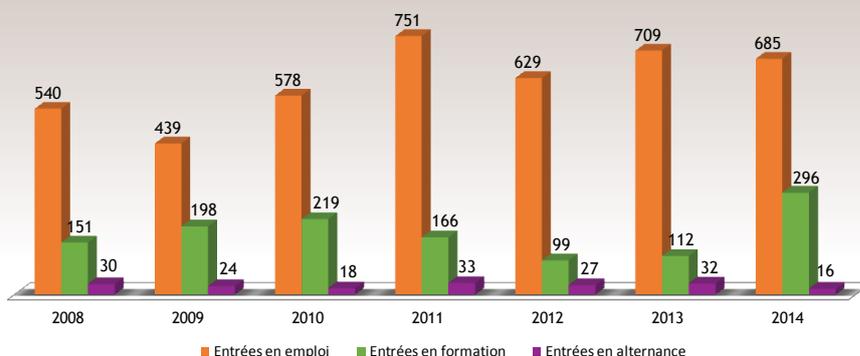
Le parrainage



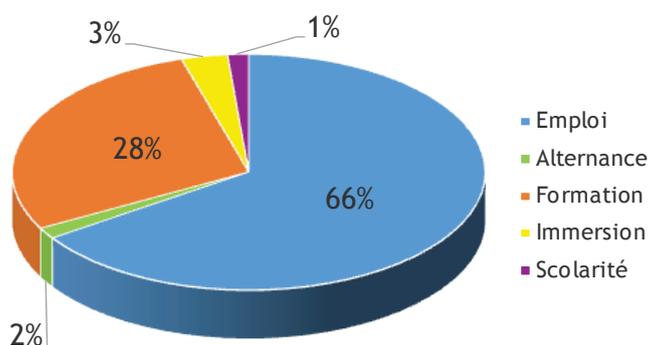
Depuis le début du dispositif, 57 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement par des parrains bénévoles et professionnels. En 2014, 1 jeune est sorti de ce dispositif pour emploi (CDI) et 1 jeune pour réintégrer une formation initiale.

Les entrées en situation

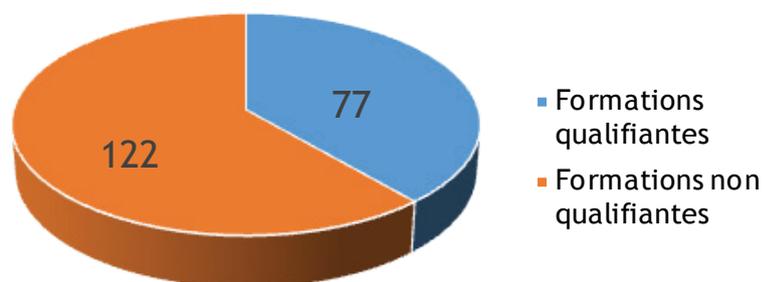
On constate une nette augmentation des entrées en formation (+ 199 %). Cette augmentation est étroitement liée à la mise en place de formation dans le cadre des emplois d'avenir.



Répartition des entrées en situations en 2014



Nombre de jeunes entrés en situations en 2014



A.N.I. (Accord National Interprofessionnel) : 10 jeunes en 2014

Objectifs : Favoriser l'accès à un emploi CDI, ou en contrat d'au moins 6 mois (dont les CAE), ou accompagner, un projet de création ou de reprise d'entreprise ou accès à la qualification.

Dispositif d'accompagnement renforcé :

- L'accompagnement doit prioritairement viser à leur permettre d'accéder à un premier emploi. L'accompagnement s'appuiera sur un parcours de formation adapté et orienté vers les métiers qui recrutent sur le bassin d'emploi et dans la région.

- L'objectif de cet accompagnement est de leur permettre d'acquérir les savoirs nécessaires à l'accès à l'emploi et les pré-requis de base (savoir lire mais aussi savoir utiliser les outils informatiques ou bénéficier d'une formation en langue) et ensuite leur permettre d'accéder à une qualification, notamment par les formations en alternance et/ou la préparation opérationnelle à l'emploi dès lors qu'une offre d'emploi a été déposée à Pôle emploi par une entreprise.

3 étapes :

- Une phase de diagnostic
- Une phase de définition du plan d'action
- Une phase de suivi dans l'emploi

En 2014, nous avons intégré 10 jeunes dans ce dispositif. Notre objectif a été atteint !



emplois **d'avenir**

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Objectif: 39, réalisé à 185%

PUBLIC CIBLE :

Les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) :

- sans diplôme ou avec un CAP/BEP et n'étant ni en emploi, ni en formation ;
- présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- des volumes de contrats plus importants dans les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les départements et collectivités d'outre-mer où les jeunes sont particulièrement nombreux à rencontrer des difficultés d'accès à l'emploi.

L'Emploi d'avenir

LES EMPLOYEURS :

Principalement les employeurs du secteur non marchand : associations, organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales, établissements publics des secteurs sanitaire et médico-social, bailleurs sociaux, etc. ;

Les employeurs du secteur marchand dans les secteurs définis régionalement comme éligibles, ou par la signature d'une convention.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS D'AVENIR :

- En CDI ou en CDD de un à trois ans (ou un an renouvelable jusqu'à trois ans) ;
- À temps plein (sauf exception si la situation du jeune le justifie) ;
- Avec une aide de l'État s'élevant dans le cas général à 75 % de la rémunération brute au niveau du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand (35 % pour les employeurs du secteur marchand et 47 % pour les entreprises d'insertion et les Geiq).

En 2014, nous avons réalisés 72 contrats initiaux (dont 28 du secteur marchand) pour un objectif de 39 et 29 renouvellements. Depuis le début du dispositif en 2012, 223 contrats en emploi d'avenir (initiaux et renouvellements) ont été signés par notre Mission Locale.

Les collectivités territoriales ont été les plus gros recruteurs en 2014 suivi des associations. Généralement, on trouve plus de CDI sur le secteur marchand.

A la création, les emplois d'avenir devaient impérativement être conclus pour 36 mois. Au fil des mois, la possibilité de signer des contrats de 12 mois a inversé la durée.

Le dispositif EAV a fortement impacté l'activité de la Mission Locale en 2013 et 2014. Un double travail a été mené :

envers les jeunes (information, présélection, positionnement, accompagnement dans l'emploi...) et envers les élus (présentation en conseil communautaire...)

Nous avons innové sur l'arrondissement de Clermont en mettant en place une C.O.L. composée des deux missions locales, du Pôle emploi, du Conseil général de l'Oise, de CAP Emploi et des services de l'Etat.

Les prospections ont été réparties et coordonnées entre les acteurs du Service Public pour l'Emploi. L'adéquation entre le profil du jeune et les postes proposés a fait l'objet d'un travail affiné d'où un faible taux de rupture.

Le travail a eu pour effet sur le territoire une meilleure reconnaissance du rôle pivot de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard et induit la professionnalisation dans sa relation avec les employeurs.

Les bilans de santé

Le Centre de Prévention et d'Examens de Santé pour les jeunes de la Mission locale du Grand Plateau Picard se situe à CREIL. Un accompagnateur Mission Locale est présent aux trois phases : sensibilisation, Examen de Santé lui-même, remise des résultats.

Le jour du bilan de santé, l'accompagnateur Mission Locale prend le train Saint Just avec les jeunes, les accompagne au Centre de Prévention et d'Examens de Santé et reste à leur côté jusqu'à ce que chacun ait passé son bilan. Le retour se fait de même en train avec l'accompagnateur. Les jeunes ne financent pas leur billet de train. La Mission Locale avance les frais et se fait rembourser ensuite par la CPAM.

En 2014, 30 jeunes avaient accepté de participer à la réunion de sensibilisation au bilan de santé.

8 jeunes étaient présents le jour de la réunion.

10 jeunes ont passé le bilan de santé et étaient présents le jour de la remise de leurs résultats.

Depuis octobre 2013, un point écoute

Un suivi psychologique est proposé depuis octobre 2013 aux jeunes gens inscrits à la Mission locale.

Ces consultations individuelles se déroulent tous les mardis matin, alternativement à Saint-Just-en-Chaussée et à Breteuil. Elles se font sur rendez-vous et sont principalement proposées par les conseiller(ières). Pour 2014, 86 entretiens ont été réalisés.

Les entretiens menés conduisent à l'émergence des problématiques avec toutes les réserves que l'on peut émettre : environnement familial, addictions, relations conflictuelles, recomposition des familles...

Ces jeunes manifestent des difficultés dans leur vie affective (toxicomanie, délinquance, violences conjugales, grossesse précoce...). Des difficultés scolaires sont également prégnantes (difficultés de concentration, phobies...) qui pourraient être des freins à leur insertion professionnelle.

Une thérapie de soutien ouvrant sur un dialogue honnête, peut les conduire, en quelques séances, à comprendre leur comportement et à se sentir compris, épaulé, soutenu. Après ces entretiens commence la résolution des problèmes : règlements de conflits, amélioration des relations, se soigner. Débute alors le travail d'élaboration de projet professionnel.

Depuis décembre 2009, un accord cadre régional régit les relations entre les Missions Locales et l'Education Nationale (ARIFEP, Préfecture, conseil régional de Picardie, Education National, Centre d'Information et d'Orientation et MGI) sur la mise en oeuvre de prévention et lutte contre le décrochage. Cet accord, décliné localement, signé entre la Mission Locale du Grand Plateau Picard et les C.I.O. de Clermont et de Beauvais, permet de mettre en place des passerelles entre les Missions Locales et les CIO afin que les « déscolarisés » ne soient pas perdus de vue.

Sachant que, selon les informations émanant du niveau national, un jeune « décroché » peut mettre entre un à trois ans avant de s'inscrire dans un réseau d'accueil ou au Pôle emploi, notre objectif est de réduire cette durée (échange de liste, fiche de liaison...) afin qu'aucun jeune ne soit laissé au bord de la route.

Convention avec le Conseil Général RSA Jeunes

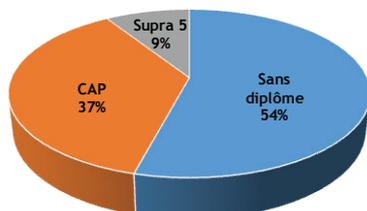
Le conseil général de l'Oise a décidé, suite à la délibération du 19 décembre 2013 d'apporter son concours aux Missions Locales dans le cadre de la prévention éducative et de l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles. Il s'agit de créer des synergies entre les politiques sociales, de santé et d'insertion professionnelle. L'objectif de la convention porte sur les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA, dépendant fiscalement d'un foyer allocataire du RSA ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.) départementale et en particulier les jeunes majeurs.

En 2014, le Conseil général de l'Oise a convoqué 72 jeunes bénéficiaires du RSA. 31 d'entre eux ont été accueillis et accompagnés dans le cadre de notre offre de services.

Typologie des bénéficiaires du RSA 2014 - accès des publics adultes, spécificité de la Mission Locale

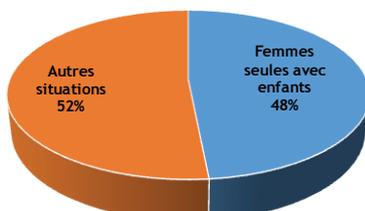
Nombre de dossiers suivis : 150 (85 femmes et 65 hommes)

Niveau de formation des bénéficiaires



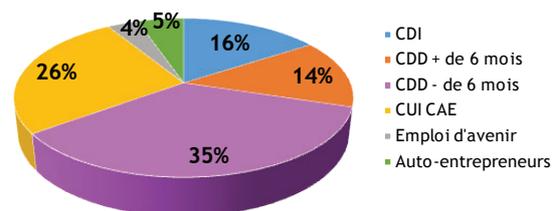
Plus de la moitié des bénéficiaires ont un niveau infraV

Situation familiale des femmes bénéficiaires du RSA



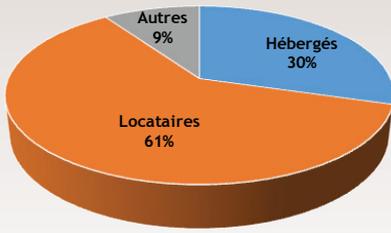
Presque la moitié des femmes bénéficiant du RSA, sont des femmes seules avec enfants.

L'emploi



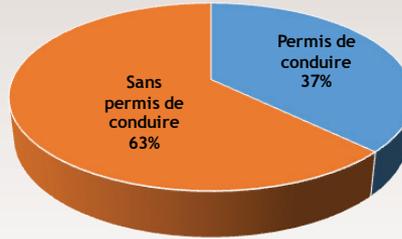
57 bénéficiaires du RSA ont obtenu un emploi.

Situation logement des bénéficiaires du RSA



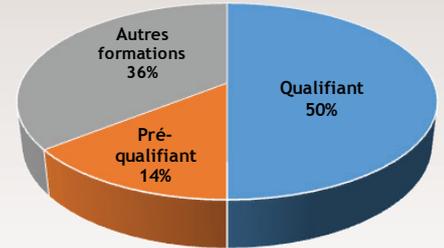
Environ un tiers des bénéficiaires est hébergé dans la famille ou chez des amis.

Mobilité des bénéficiaires du RSA



63 % des bénéficiaires n'ont pas le permis de conduire.

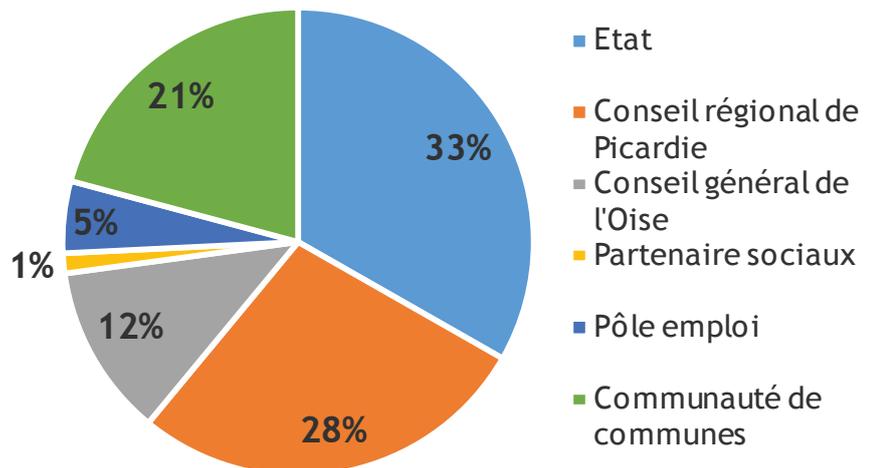
La formation



14 personnes sont entrées en formation en 2014.

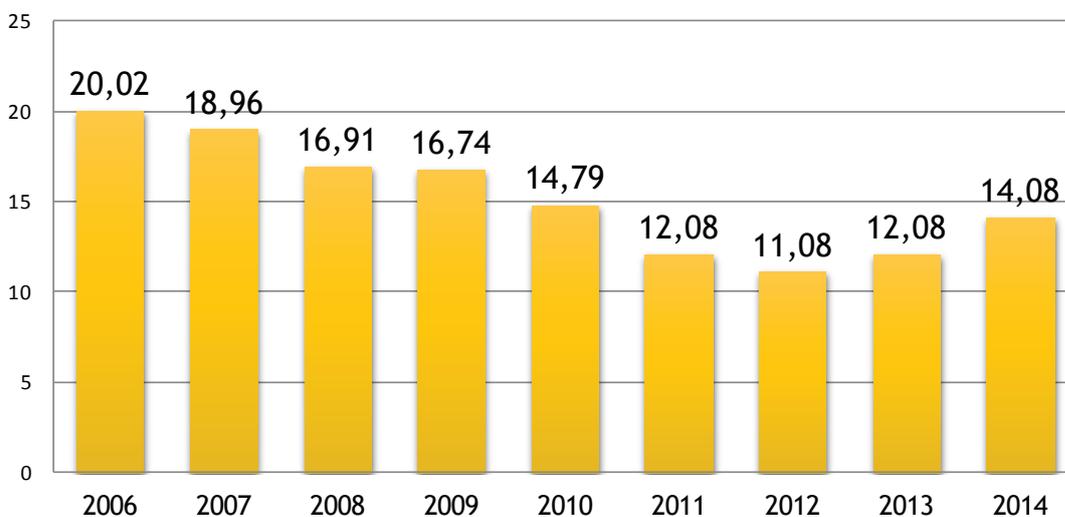
Les ressources de la Mission Locale

Répartition du financement sur le fonctionnement général 2014.



L'Etat redevient le premier financeur de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard suivi du Conseil régional de Picardie et les communautés de communes. Il est à noter que nous sommes l'une des Missions Locales à bénéficier de financements du conseil général de l'Oise pour un public particulier (BRSA). Depuis 2014, le Conseil général de l'Oise intervient dans le financement socle de la Mission Locale Rurale du grand Plateau Picard pour l'accompagnement du public (BRSA, ASE...)

L'effectif



Après avoir eu comme une cure d'amaigrissement depuis 2007 (disparition du P.L.I.E. suivie du Pôle mobilité soit 4,5 E.T.P.), nous reprenons un certain nombre de recrutement grâce à l'apport des financeurs.